

## DÉCLARATION DE PRESSE DE JEAN-LOUIS CHAUZY PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

### **SAM : DES DÉCISIONS INCENDIAIRES !**

Le Groupe RENAULT et les cadres dirigeants de l'ère Carlos GHOSN ont poussé et enfermé depuis l'été 2020 le ministère de l'Économie et de l'Industrie vers une solution espagnole de CIE Automotive... comme unique repreneur de la SAM... mais qui ne s'est jamais déplacé ni à Toulouse, ni en Aveyron pour discuter des termes de son offre... Cette offre n'a jamais été déposée au Tribunal de Commerce de Toulouse !

Bruno MOUSTACCHI (RENAULT) avait écrit il y a 2 ans qu'il s'opposerait au retour de l'ancien directeur Patrick BELLITY dans des termes scandaleux et irresponsables !!!

L'objectif du constructeur est d'éliminer un concurrent gênant pour mieux faire fabriquer les produits SAM en Roumanie, en Espagne ou au Maroc.

La décision brutale et inhumaine du Tribunal de Commerce de Toulouse est irresponsable puisque RENAULT s'était engagé à maintenir les commandes et les rémunérations des salariés jusqu'au 31 mars 2022.

L'État doit faire appel de cette décision.

À un mois de Noël, c'est une sinistre situation pour les salariés de SAM et du bassin.

À trois jours du rendez-vous du Président de la République avec les constructeurs français de RENAULT et STELLANTIS pour leur annoncer une aide de 2,5 milliards d'euros en soutien à la filière automobile, je demande que soit imposée une conditionnalité des aides pour préserver les sous-traitants français et notamment la fonderie SAM.

Je renouvelle au nom du CESER Occitanie notre soutien et notre engagement aux côtés de la Présidente de Région Carole DELGA pour travailler aux solutions industrielles et de diversification en faveur du bassin de Decazeville.